

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 décembre 2025**

En l'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 5 décembre 2025

Votants présents (38) : Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Monsieur Hervé MANGENOT ; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Martine MICHEL ; Monsieur Alain GRIS ; Monsieur Benjamin VOINOT ; Madame Jacqueline PESCARA; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Jean Jacques TAVERNIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Francis STEPHANI ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné procuration (6) : [ALLAMPS] Madame Clothilde MATHIOT à Monsieur Denis VALLANCE ; [BULLIGNY] Madame Marie-Thérèse VAILLANT à Monsieur Alain GRIS ; [COLOMBEY LES BELLES] Monsieur Patrice BONNEAUX à Madame Jacqueline PESCARA ; [FAVIERES] Madame Valérie HOFFMANN à Monsieur Denis VETIER ; Madame Françoise VALLANCE [SELAINCOURT] à Madame Geneviève LOCH [CREPEY] ; [VANNES LE CHATEL] Madame Magali DANIELCZYK à Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné pouvoir (1) : [BAGNEUX] Monsieur Ludovic DELOCHE à Bruno COURTOIS

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Claude DELOFFRE

CC_2025_199 Acquisition des parcelles ZP 16 et 93 à Colombey-les-Belles

La communauté de communes envisage de mettre en place un réseau de chaleur reliant différents bâtiments publics. Les parcelles ZP 16 et 93, situées à Colombey les belles dans la continuité des terrains appartenant à la communauté de communes, permettraient d'accueillir la station de production de chaleur. Son positionnement en fait un terrain stratégique à acquérir pour la communauté de communes. Ce projet est inscrit dans le programme Petite Ville de Demain.

Au vu de sa surface d'environ 12770m² le terrain permettra également de disposer d'une réserve foncière pour développer d'autres équipements publics à proximité immédiate du siège de la communauté de communes et des locaux techniques.

Le PLUi-H a été modifié en ce sens pour préciser la destination de l'emplacement réservé n°3 et reclasser le secteur en zone 1AUp (à urbaniser à court terme à destination des équipements d'intérêts collectifs

Dans ce cadre la communauté de communes a lancé des négociations avec les propriétaires des terrains. Un accord a été trouvé pour une acquisition à 100 000€.

Vu le code général des collectivités territoriales,



Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article L 1111-1 qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant la situation stratégique pour la communauté de communes des parcelles concernées,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des domaines en date du 29 septembre 2025,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'acquisition des parcelles ZP 16 et 93 sis sur la commune de Colombey-les-Belles au prix de 100 000€

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Charge l'étude notariale SCP Corinne ABBO-Jean Charles BURTE, sis 4 rue Carnot à Colombey les Belles (54170) de l'établissement de l'acte authentique. Les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur.

Le secrétaire de séance
Claude DELOFFRE

Le Président,
Philippe PARMENTIER